

Programme de la Formation

ARBRES URBAINS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE // Arboretum

2 jours soit 14 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : ARBRES URBAINS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE // Arboretum

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : lundi 27 mai 2024 au mardi 28 mai 2024

Lieu : Tours - 37000 Tours

CONTEXTE GÉNÉRAL

Confrontées aux changements climatiques, les villes sont particulièrement vulnérables face à l'augmentation des températures, à la pollution et aux épisodes de précipitations intenses. Les vagues de chaleur estivales successives ont mis la lutte contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains au cœur des enjeux de demain.

En plus de contribuer à la biodiversité et à la qualité du paysage, l'arbre présente de nombreux atouts pour atténuer les effets du changement climatique en ville, qui justifient plus que jamais de l'intégrer dans les aménagements des jardins privés et de l'espace public.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Cette formation apporte des éléments de réflexion et de méthodologie pour :

- choisir des essences adaptées au climat et au contexte
- optimiser les nouvelles plantations pour un bilan environnemental positif à long terme
- intégrer les arbres au mieux dans les projets d'architecture et d'aménagement et préserver les arbres existants

PRISE EN CHARGE

Cette formation peut être pris en charge par l'organisme auprès duquel vous cotisez :

Libéraux : [FIF-PL](#)

Salariés : [OPCO EP](#) (Actaliens)

Il est indispensable d'effectuer la demande de prise en charge auprès de votre organisme de prise en charge auprès duquel vous cotisez. Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'obligation de formation pour les architectes en tant que formations dite structurée.

Il est indispensable de déclarer votre participation dans votre espace personnel - [ICI](#) -

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : JOLIVET Virginie - 02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

PUBLIC CIBLE

- Architectes et collaborateurs d'architectes
- Toutes les personnes confrontées à l'acte de construire
- Paysagistes

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Déroulement de la formation

1. Introduction à la formation
 - Accueil des participants et tour de table
 - Présentation des objectifs, du programme et du déroulement de la formation
 - Recueil des attentes et des expériences des stagiaires sur le thème de la formation
2. Déroulement de la formation selon le programme détaillé ci-dessous
3. Bilan de la formation

Synthèse globale de la formation :

- Un questionnaire préalable est envoyé par mail aux participants pour recueillir leurs besoins. Il est transmis à l'intervenant avant la formation.
- QCM de fin de formation
- Un questionnaire d'évaluation à chaud est envoyé aux participants par mail deux jours après la formation. Le retour de ce questionnaire est essentiel afin de recevoir les attestations de formation et de présence
- Une auto-évaluation des acquis est également indiquée dans l'attestation de formation
- Une évaluation à froid est envoyée par mail aux participants 1 mois après la formation afin que le centre de formation puisse s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert des compétences en situation professionnelle.

Locaux accessibles aux PMR.

Le repas est inclus dans le prix de la formation.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

ARBRES URBAINS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE // Arboretum

2 jours soit 14 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : lundi 27 mai 2024 au mardi 28 mai 2024, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : Tours - 37000 Tours

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Cette formation apporte des éléments de réflexion et de méthodologie pour :

- choisir des essences adaptées au climat et au contexte
- optimiser les nouvelles plantations pour un bilan environnemental positif à long terme
- intégrer les arbres au mieux dans les projets d'architecture et d'aménagement et préserver les arbres existants

FORMATEUR(S)

JAC BOUTAUD

OUTILS PÉDAGOGIQUES

L'approche pédagogique s'articule autour d'apports théoriques et pratiques s'appuyant notamment avec :

- un support Powerpoint
- un tour de table

- Visites de site

Les sites sur le terrain seront choisis pour leur pertinence et leur complémentarité à illustrer à la fois la diversité végétale et la prise en compte du contexte urbain. Par ailleurs ils sont bien connus de l'intervenant.

Un dossier pédagogique reprenant l'exposé en salle sera transmis à la Maison de l'Architecture pour diffusion aux stagiaires.

PROGRAMME

1^{er} JOUR : Tours : matinée en salle / après-midi terrain

MATIN en salle à TOURS

I. Accueil

II. Tour de table

III. Constats autour du changement climatique

- Ses diverses conséquences sur les arbres, en particulier en milieu urbain
- Les essences les plus sensibles au excès du climat de ses dernières années

IV. Rappel des effets positifs et négatifs des arbres en milieu urbain

- Positifs : régulation climatique, dépollution, accueil de biodiversité, etc.
- Négatifs : allergies, dégradation des surfaces minérales, pertes de luminosité, etc.

V. Mieux planter pour optimiser les effets bénéfiques des arbres

- Planter beaucoup ou planter efficace : l'indice de canopée plutôt que le nombre, cibler les îlots de chaleur urbain
- Présentation d'une démarche objective pour adapter le choix des essences au site et au projet
- Conditions nécessaires de plantation et de gestion pour un développement harmonieux de l'arbre au cours de sa vie : préparations des sols, plantation, confortement, gestion de l'eau, revêtements ...

PAUSE DÉJEUNER

APRÈS-MIDI visite dans TOURS

VI. Etudes de plantations d'arbres en milieu urbain illustrant les points abordés en salle

- exemples positifs : essences bien adaptées à l'espace disponible, travaux bien réalisés, formes mixtes pour compromis contraintes latérales – ombrage dispensé, etc.
- exemples négatifs : arbres condamnés par des travaux d'aménagement mal pensés, conduites architecturées avec mauvais bilan environnemental, arbres chétifs car mal plantés, etc.

VII. Tour de table et bilan de la première journée de formation

2^{ème} JOUR : Monthodon : matinée en salle / après-midi terrain

MATIN en salle à l'arboretum

I. Accueil

II. Tour de table

III. Préserver les arbres existants

- Les formes et les conduites des arbres les plus cohérentes pour un bilan environnemental optimisé
- Préserver les arbres existants lors des travaux et des aménagements urbains

IV. Faire évoluer la palette végétale utilisée

- Les essences potentiellement bien adaptées au changement climatique en cours
- Diversifier les essences, les origines génétiques, intérêt et limites des essences indigènes
- Privilégier les essences longévives
- Stratégies pour le renouvellement des arbres d'alignement

PAUSE DÉJEUNER

APRÈS-MIDI visite de l'arboretum

V. Visite technique de l'arboretum de la Petite Loiterie

- Visualiser les essences a priori bien adaptées au changement climatique
- Découvrir la diversité des essences utilisables dans les projets d'aménagement
- Observer les vitesses de croissance des différentes essences et donc la durée nécessaire avant d'avoir un effet paysager significatif

VI. Tour de table

VII. Bilan et évaluation de la formation

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44 Quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

FORMATION : ARBRES URBAINS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE // Arboretum

Module : ARBRES URBAINS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE // Arboretum

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : lundi 27 mai 2024 au mardi 28 mai 2024, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : Tours - 37000 Tours

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 15

Date de clôture des inscriptions : 29/04/2024

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non

Architecte DPLG : Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- FAFIEC
- FIF PL
- OPCO Atlas
- OPCO Uniformation
- OPCO/EP (ACTALIANS)
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : ARBRES URBAINS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE // Arboretum		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	ADHÉRENT Maison de l'architecture 2024 (<i>Justicatif obligatoire</i>)	720,00 € €
	NON ADHÉRENT Maison de l'architecture 2024	760,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

Art 1 – Désignation

La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire, association loi 1901, désigne un Organisme de Formation enregistré sous le numéro 24 45 02776 45 attribué le 28/02/2011, dont le siège social est situé 44 Quai Saint Laurent – 45000 Orléans.

Tel : 02 38 54 08 96 - Mail : info@ma-cvl.org
Siret : 508 959 293 00020 – Code APE : 9499Z
Certification « Qualiopi » reçue le 14/04/2021.

Art 2 – Inscriptions

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur arrivée, dans la mesure des places disponibles.

La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire accuse alors réception de l'inscription du stagiaire par mail, ou par courrier.

Suite à la prise en compte de l'inscription, une convention/contrat est envoyé automatiquement.

Cette convention doit être retournée signée et revêtue du cachet d'entreprise du stagiaire, au minimum 3 semaines ouvrées avant le début de la formation, accompagnée du règlement.

Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, une option sera enregistrée pour le prochain cycle.

Dans la suite de la formation, après avoir répondu au questionnaire à chaud, une attestation de présence et de formation sera adressée par mail, au stagiaire, accompagnée de la facture (sous réserve de l'émargement de la feuille de présence, et chaque demi-journée de stage de formation). Une dizaine de jours au moins avant l'ouverture du stage, la Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire envoie une convocation précisant dates, heures et lieu de la formation. Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.

ART 3 – Règlement de la formation

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC (l'association n'étant pas assujettie à la TVA).

Ils comprennent l'accès à la formation et aux supports de formation (l'accueil café et le déjeuner sont offerts).

Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture ou par virement, accompagné du bulletin d'inscription.

ART 4 - Prise en charge

Les formations peuvent être prises en charge par l'organisme auprès duquel vous cotisez :

Libéraux : [FIF-PL](#)

Salariés : [OPCO EP](#) (Actalians)

Il est indispensable d'effectuer la demande de prise en charge auprès de votre organisme de prise en charge auprès duquel vous cotisez. Ces formations s'inscrivent dans le cadre de l'obligation de formation pour les architectes en tant que formations dites structurées.

Il est indispensable de déclarer votre participation dans votre espace personnel - [ICI](#) -.

ART 5 - Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR).

Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours ouvrables avant le premier jour de la formation.

Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident ou décès, et sur présentation d'un justificatif avant le début de la formation.

En cas d'annulation de la part du stagiaire les frais annexes ne seront pas remboursés.

Les demandes de remplacement sont admises à tout moment.

En cas d'absence ou d'abandon au cours de la formation, l'intégralité du prix est payable en totalité.

La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant. Chaque stagiaire est alors informé par mail du report de cette formation. Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Dans le cas d'annulation d'une formation de La Maison de l'Architecture, les sommes préalablement versées par les stagiaires seront remboursés.

ART 6 – Programme, moyens pédagogiques et techniques

Le formateur suite au retour des questionnaires de préformation, pourra adapter les contenus du programme, selon la dynamique de groupe et ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire met à disposition les moyens matériels nécessaires au stage (audiovisuels, outils informatiques, documents pédagogiques, supports divers, sauf indication contraire dans le mail de convocation). Il est entendu que les outils pédagogiques sont mis à disposition des stagiaires uniquement à des fins de formation.

ART 7 - Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'association et du/des formateurs.
Le stagiaire s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents, en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

ART 8 - Informatique et libertés - RGPD

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande d'inscription. Votre adresse électronique est nécessaire pour vous communiquer différents renseignements pratiques (convention de formation, convocation, attestation de formation, facture...) ainsi que la newsletter de la Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire vous informant de la programmation de ses formations et actualités chaque mois.

Toutes ces données sont utilisées par la Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire pour la gestion et la promotion de ses propres actions de formation.

La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire est seul propriétaire des informations recueillies via les bulletins d'inscription et ou via son site internet. La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire s'engage à ne jamais vendre, ni échanger, ni transférer vos informations personnelles à une autre société pour n'importe quelle raison, sans votre consentement.

La protection de vos données personnelles étant essentielle pour son activité, La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire s'engage à conserver toutes vos données personnelles sur un serveur sécurisé et exclusivement accessible aux équipes La Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en nous adressant un courrier.

ART 9 - Dispositions diverses

Préalablement à toute saisie d'un tribunal, il est convenu, que les parties s'efforcent d'apporter une solution amiable aux difficultés qui seraient susceptibles de survenir dans l'interprétation ou l'exécution du contrat de formation. Faute pour elles d'avoir concilié leurs points de vue, elles soumettrons le litige aux seuls tribunaux d'Orléans.